

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 3 novembre 2022

Date de convocation : 22/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusée : Mme FETIS Sandrine.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : Convention de réalisation de travaux par les équipes du chantier d'insertion du CIAS de la Communauté de Communes de Charente Limousine pour l'entretien des chemins de randonnée.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que notre commune compte actuellement deux chemins de randonnée référencés. Les parties accessibles en tracteur sont entretenues par les employés communaux. Une visite sur le terrain en présence du responsable du chantier d'insertion de la Communauté de Communes de Charente Limousine a permis d'identifier environ 13 kilomètres de tronçons à entretenir manuellement.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de convention de réalisation de travaux par les équipes du chantier d'insertion du CIAS de la CCCL proposant 2 passages par an (224 heures à 10 €) pour un prix de 2 240 € par an, pour une durée de trois ans et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve le projet de convention, ci-annexé, et demande à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait conforme en mairie le 04/11/2022,
Le Maire David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER

